

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 07 juillet 2022

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, René LANDES, Christelle LAMBERET, Véronique MAIGRE ROLLAND, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Mickaël CLEMENT, Nathalie PERDRIX donne pouvoir à Carine BESANÇON. Gilbert CHABOT donne pouvoir à René LANDES.

Secrétaire de séance : Gérard BREVET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2022
- Délibérations :
 - 1/ Demande de subventions pour les travaux dans la salle paroissiale.
 - 2/ Demande de subvention à Grand Bourg Agglomération suite à l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale.
 - 3/ Renouvellement de la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes.
 - 4/ Signature de la convention pour la mutualisation du conseiller numérique.
- Point sur les commissions
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

-Délibérations :

1/ Demande de subventions pour les travaux dans la salle paroissiale :

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la salle paroissiale en vue de l'aménager en salle pour les associations.

Les travaux consistent en l'isolation thermique (doublage et isolation des murs, changement des menuiseries), la mise en accessibilité (création de sanitaires adaptés, modification des ouvertures...), l'aménagement et l'équipement mobilier de la salle.

Le montant de cet investissement s'élève à 59 106.67 € (HT).

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du Département de l'Ain au titre du soutien aux équipements de proximité et de l'Etat au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	59 106.67€ (HT)
DETR	29 553.34€ (HT) (50 %)
Département de l'Ain	17 732.00€ HT (30%)
Autofinancement communal	11 821.33€ (HT) (20 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement exposé et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Département de l'Ain et de l'Etat.

2/ Demande de subvention à Grand Bourg Agglomération suite à l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale.

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement bancaire mis en place et géré par des collectivités dans le but d'aider toutes les collectivités à financer leurs projets.

L'obtention d'un prêt est conditionnée par un apport au capital de l'AFL.

Afin d'avoir recours à un emprunt de 80 000€ pour financer l'acquisition de la salle paroissiale et sa rénovation, le conseil municipal a décidé par délibération en date du 09 décembre 2021 d'adhérer à l'AFL par un apport au capital de 1 900€ (somme calculée en fonction de l'encours de dette de la commune).

Lorsqu'une commune adhère à l'AFL, Grand Bourg Agglomération verse une subvention correspondant à 50% de l'apport initial en capital de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite Grand Bourg Agglomération pour le versement de la subvention représentant 50 % de l'apport à l'AFL soit 950€.

3/ Renouvellement de la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes.

La convention signée entre la commune et la Préfecture pour la transmission par voie électronique des délibérations arrive à son terme. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité.

4/ Signature de la convention pour la mutualisation du conseiller numérique.

L'Etat a décidé de mettre en place, dans les communes, des aides pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques. Pour cela, il prend en charge le salaire des conseillers numériques recrutés par les collectivités territoriales.

Dans notre secteur, la commune de Val-Revermont a recruté un conseiller numérique et propose aux communes du territoire la mise à disposition de ses compétences en signant une convention de mutualisation.

Ses interventions dans les communes sont gratuites par contre les communes intéressées doivent prendre en charge ses frais de déplacement ainsi qu'une quote-part de 10€ par mois pour la mise à disposition du matériel informatique fourni par Val-Revermont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mutualisation du conseiller numérique et sollicite son intervention à raison de 2 mardis après-midi par mois.

Les usagers seront reçus sur rendez-vous individuel en mairie.

Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

-Point sur les commissions :

✓ SIVOS :

Christian FEVRE, président du SIVOS informe que le conseil syndical a voté une nouvelle répartition des classes dans les 2 écoles pour passer à 4 classes sur chaque site à la prochaine rentrée.

La répartition des niveaux scolaires est quant à elle décidée par les équipes éducatives.

La décision votée en conseil des maîtres et transmise à l'inspection académique prévoyait un transfert des CM2 à Bohas.

Les parents d'élèves des futurs CM2 refusent que leurs enfants retournent à Bohas et une rencontre avec l'inspectrice d'académie, un conseiller pédagogique et les directeurs d'école a été demandée afin de donner des explications sur un tel choix.

Jean-Luc CHEVALLIER a présenté sa démission du conseil syndical du SIVOS. Anne-Hélène DESBOIS est désignée pour le remplacer.

✓ **Gestion des déchets :**

Gérard BREVET informe que les tontes ne sont plus acceptées dans les déchetteries. Une campagne de sensibilisation sera faite auprès des habitants pour les inciter à faire du compost.

La collecte des ordures ménagères et du tri sera modifiée prochainement pour effectuer un passage toutes les 2 semaines.

Il informe également que les plateformes de broyage de déchets végétaux dans les communes ne seront pas financées par Grand Bourg Agglomération.

✓ **Voirie :**

Les travaux de voirie dans la montée de la Treille et sur le parking de Romanèche sont terminés.

Gérard BREVET annonce une augmentation de 36% des prix des matériaux de voirie.

D'autre part GBA a demandé aux communes de réserver 20 % de l'enveloppe de voirie en prévision de ces augmentations.

-Point sur les dossiers en cours

✓ **Fibre optique :**

Les travaux de complétude des zones non desservies par la fibre sont en cours.

✓ **Travaux de sécurisation de la traversée du hameau de Challes :**

Validation du devis du cabinet Bablet Gaud Magnien pour la délimitation du domaine public.

✓ **Plan communal de sauvegarde : PCS :**

Le 9 septembre et le 28 octobre, une simulation de l'activation du PCS est programmée suite à une demande de la Préfecture.

✓ **Modification N°1 du PLU :**

Le dossier de modification du PLU a été transmis à la Préfecture, à la DREAL, aux Personnes Publiques Associées.

L'enquête publique va démarrer début octobre.

-Questions diverses :

✓ **Stationnement à Chambod :**

Les jours de forte affluence, le stationnement des voitures à l'entrée de l'île pose problème alors que dans le même temps, le nouveau parking est sous-utilisé. Le Maire a demandé à la gendarmerie de verbaliser les stationnements gênants à Chambod.

✓ **Chemin de la Rivière :**

Malgré la présence de nombreux panneaux d'interdiction, certains continuent à allumer des feux. La gendarmerie sera alertée.

✓ **Demande de Frédéric VERNE :**

Monsieur VERNE demande à la commune de prendre en charge le curage des 2 passages de roues sur 60 cm de profondeur et le remplissage par du béton du chemin qui conduit à son habitation, aux Côtes. Il s'agit d'un chemin de desserte dont l'entretien incombe aux riverains. Une demande similaire avait déjà été faite auprès de la précédente municipalité. Le conseil municipal décide de s'en tenir à la position prise précédemment.

✓ Jean-Luc CHEVALLIER demande d'être informé des dates de réunions des adjoints.

✓ **Carrières :**

Suite à l'affirmation par certains du caractère non réglementaire de l'activité sur le site de la carrière « Sur la Chair » exploitée par la société Fontenat, le Maire rappelle que les carrières relèvent de la compétence de l'Etat. C'est le Préfet qui signe l'autorisation d'exploiter et les contrôles sur site sont effectués par la DREAL.

La commune n'est pas mandatée et ne dispose pas de la compétence pour effectuer ces contrôles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 septembre 2022 à 20h00.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

- ROCHET Marc, 121 rue des Bozons
- CODA Ornella, 183 route de Cize
- DERHILLE Quentin, 15 rue de Bohan

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Marc ROCHET

